



**DEPARTEMENT
DES VOSGES
ARRONDISSEMENT
DE NEUFCHATEAU
CANTON DE
NEUFCHATEAU**

**Commune de
POMPIERRE**

Mr le Maire de la commune de POMPIERRE ;

Suite a votre demande, je vous certifie que la zone d'extension est bien pourvue d'un réseau d'eau potable à proximité.

La capacite du réseau est suffisante pour accueillir de nouvelles constructions.

Il est conseillé d'utiliser un surpresseur pour les constructions à plusieurs niveaux.

Très cordialement.

Fait à Pompierre, le 30 août 2022

BRISSÉ Philippe

Le Maire

